

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 23 Octobre 2025

Délibération n°20251023\_01

Nombre de conseillers communautaires :

En exercice : **70**

Présents : 42

Suppléant : 1

Pouvoirs : 7

= **VOTANTS : 50**

- dont « pour » : 50

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

**Objet : ASSAINISSEMENT COLLECTIF : approbation des rapports sur le prix et la qualité du service 2024**

Le jeudi 23 octobre 2025, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 17/10/2025, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle d'AUNAC-SUR-CHARENTE.

Présents : FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia - GIRAUD-BERNARD Éric – CHAMPALOUX Didier – BOUYSSSET Céline – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick - AGUESSEAU Norbert – BORNE Bernard – MAINGUET Martine – BLANCHON Alain – GUYON Jean-Guy – COYAUD Pierrick – KAUD Pascal - LASBUGUES Elisabeth – CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques - TEXIER Didier – GAGNAIRE Marie-Claire – CHAUSSEPIED Pierre - TYSSANDIER Maguy – CROIZARD Christian - BOIREAUD Philippe – THURU Marie-Danièle - LEMAIRE Marie-Claude – PINEAU Francine – MUGNIER Pierre-Hermann - BERTRAND Didier - PINGANAUD Paul - TURLOT Françoise - CLAVAUD Gérard - TEILLET Anne - MARCELIN Céline - BOUCHET Éric - LACROIX Aurélie - ETIENNE Murielle - SOURY Christine - PINTUREAU Romain - MAGNANT Jocelyne – SEVRIT Raymond - JÉRÔME Géraldine.

Suppléant remplaçant un titulaire :

1-BAUSSANT Jean-robert suppléant de FAURE Sigrid

Pouvoirs :

1- COMBAUD Renaud pouvoir à GEOFFRION Olivier

2-DE LUSTRAC Jean-Marc pouvoir à LASBUGUES Elisabeth

3-LAMAZIERE Véronique pouvoir à TYSSANDIER Maguy

4-SEMON Laura pouvoir à PINGANAUD Paul

5-DANEDE Laurent pouvoir à CROIZARD Christian

6-VERGNAUD David pouvoir à CHABAUTY James

7-MICHONNEAU Patrick pouvoir à JÉRÔME Géraldine.

-----  
Absents/excusés : COMBAUD Alain – LIOT Gérard – BOIZUMAULT Sylvie – FLAUD Yves - POTEL Maryse - CAMY Bruno - ROUMAGNE Magalie - MAHÉ Jacques – CECCHIN Catherine – PERRON Michelle - CRINE Jean-Jacques – DURAND Jean-Louis - PAPILLAUD Sonia – HENTRY Jimmy - LAVERGNE Didier - JEUNE Karine – CHARRIAUD Sébastien – BOURABIER Jacques – CHAVOUET DOS SANTOS Manuella - GOYAUD Philippe.

Secrétaire de séance : BOUCHET Éric.

**Objet : ASSAINISSEMENT COLLECTIF : approbation des rapports sur le prix et la qualité du service 2024**

Monsieur le Vice-Président en charge de l'assainissement rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Monsieur le Vice-Président en charge de l'assainissement rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

***Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité décide :***

- **D'ADOPTER** le rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Collectif de la Communauté de communes Cœur de Charente 2024, ci-annexé ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout acte en découlant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.  
Pour extrait conforme,

**Le Président,**  
**Christian CROIZARD**

